

DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----

ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----

CANTON DE ROYAN

-----

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 14.096

L'An deux Mille Quatorze, le 27 juin, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 20 juin 2014

DATE D'AFFICHAGE

Le 20 juin 2014

ETAIENT PRESENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, M. Michel SERVIT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Dominique BERGEROT, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Florence DEAU, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme Marie-Noëlle PELTIER représentée par M. Patrick MARENGO  
M. René-Luc CHABASSE représenté par M. Pierre PAPEIX  
Mme Marie-José DOUMECQ représentée par Mme Eliane CIRAUD-LANOUE  
Mme Nancy LEFÈBVRE représentée par M. Bernard GIRAUD

ETAIT ABSENT-EXCUSÉ : M. Gilbert LOUX

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 32

Monsieur Yannick PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : CLOTURE DU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE - TRANSFERT DES RESULTATS DE CLOTURE AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET REINTEGRATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF

RAPPORTEUR : Philippe CAU

VOTE : 7 ABSTENTIONS  
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la compétence Eau Potable a été transférée à la C.A.R.A. (Communauté d'Agglomération Royan Atlantique), laquelle par délibération du 25 novembre 2013 a confirmé son adhésion au Syndicat des Eaux de la Charente Maritime pour l'exercice de ladite compétence.

Par délibération N°14.008 du 13 février 2014, il a été décidé de clôturer le budget annexe Eau Potable au 31 décembre 2013, et de transférer les résultats de clôture au budget principal de la commune (une fois le compte administratif et le compte de gestion approuvés).

Dans le même temps, le comptable assignataire de la commune procèdera à la réintégration de l'actif et du passif du budget annexe Eau Potable dans le budget principal de la commune, et effectuera l'ensemble des écritures d'ordre non budgétaires nécessaires à cette réintégration.

L'état des restes à réaliser est transféré directement au budget annexe M49 de la C.A.R.A. (Communauté d'Agglomération Royan Atlantique).

Le compte administratif et le compte de gestion 2013 du budget Eau Potable ont été approuvés et laissent apparaître les soldes et résultats suivants :

RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 : BUDGET EAU POTABLE	
	MONTANT
<u>Section d'Exploitation</u>	
- Recettes de l'exercice (A)	736 667,65 €
- Dépenses de l'exercice (B)	427 110,57 €
- Résultat de l'exercice (A - B)	+ 309 557,08 €
- Résultat reporté au 31/12/2012	+ 142 333,17 €
- Résultat cumulé au 31/12/2013 (compte 002)	+ 451 890,25 €
<u>Section d'Investissement</u>	
- Recettes de l'exercice (A)	2 345 551,96 €
- Dépenses de l'exercice (B)	1 835 648,13 €
- Résultat de l'exercice (A - B)	+ 509 903,83 €
- Résultat reporté au 31/12/2012	+ 189 560,97 €
- Résultat cumulé au 31/12/2013 (compte 001)	+ 699 464,80 €

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M49,
- Vu le compte administratif et le compte de gestion 2013 du budget annexe Eau Potable,
- Vu l'avis de la Commission des Finances
- Après en avoir délibéré,

## DECIDE

- de procéder à la clôture du budget annexe de l'Eau Potable
- que les résultats à reporter du compte administratif 2013 du budget annexe de l'Eau Potable sont :
  - \* Section d'exploitation (R.002) : + 451 890,25 €
  - \* Section d'investissement (R.001) : + 699 464,80 €
- d'ouvrir au budget principal de la commune, par décision modificative, les crédits nécessaires à la réalisation du transfert des résultats.
- de la réintégration de l'actif et du passif du budget annexe Eau Potable dans le budget principal de la commune, par le comptable assignataire

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 3 juillet 2014

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Patrick MARENGO